

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 10 décembre 2015 à 10 h 00
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

M. Denis Coderre, président
M. Marc Demers, vice-président

M. Pierre Charron
Mme Marie Cinq-Mars
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Martin Dampousse
M. Claude Dauphin
M. Gilles Deguire
M. Alain Dépatie
M. Pierre Desrochers
M. Alan DeSousa
M. Gilbert Dumas
M. Normand Dyotte

M. Bernard Gagnon
Mme Manon Gauthier
Mme Andrée Hénault
M. Jean Martel
M. Lionel Perez
Mme Chantal Rouleau
M. Philippe Roy
M. Aref Salem
Mme Caroline St-Hilaire
M. Peter F. Trent

N'ONT PU ASSISTER

M. Stéphane Boyer, Mme Chantal Deschamps*, M. Paul Larocque,
M. Guy Pilon et M. Jean-Marc Robitaille*.

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la
Communauté, Me Claude Séguin, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 2 décembre 2015 et l'avis public a
été donné le 7 décembre 2015.

L'assemblée est déclarée ouverte par le président à 10 h 00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.



CC15-041 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Claude Dauphin

APPUYÉ PAR : Mme Manon Gauthier

Il est résolu d'ajouter trois points à l'ordre du jour concernant le respect de la propriété et vie privées, l'élimination des sacs de plastique et une motion de félicitations et d'adopter l'ordre du jour ainsi amendé.

CC15-042 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LE 12 NOVEMBRE 2015

PROPOSÉ PAR : M. Bernard Gagnon

APPUYÉ PAR : M. Pierre Desrochers

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues le 12 novembre 2015.

CC15-043 MODIFICATION DU PROGRAMME DU SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-SAINT-HILAIRE

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE15-242 adoptée à sa séance du 26 novembre 2015,

PROPOSÉ PAR : M. Alan DeSousa

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Rouleau

Il est résolu de modifier le Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire en remplaçant le document énonçant ce programme joint à la résolution numéro CC15-038 par le document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CC15-044 BUDGET DE L'AGENCE MÉTROPOLITAINE DE TRANSPORT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE15-244 adoptée à sa séance du 26 novembre 2015,

PROPOSÉ PAR : M. Normand Dyotte

APPUYÉ PAR : M. Claude Dauphin

Il est résolu d'aviser l'Agence métropolitaine de transport et le ministre des Transports du Québec que le budget d'exploitation de l'Agence pour l'exercice 2016 n'est pas conforme au cadre financier du transport collectif métropolitain adopté par les élus de la Communauté en février 2010 et qu'à cet égard il n'est pas acceptable pour la Communauté.

CC15-045 NOMINATION À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET DES FINANCES

Vu le rapport du comité exécutif sous la résolution numéro CE15-245 adoptée à sa séance du 26 novembre 2015,

PROPOSÉ PAR : Mme Caroline St-Hilaire

APPUYÉ PAR : M. Gilles Deguire

Il est résolu de nommer Mme Sylvie Parent, membre du conseil de la Ville de Longueuil, comme membre de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances et de la désigner pour agir comme présidente afin de combler un poste vacant.

CC15-046 RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA VIE PRIVÉES

PROPOSÉ PAR : M. Martin Damphousse

APPUYÉ PAR : Tous les membres du Conseil

Il est résolu d'appuyer la mairesse de la Ville de Sainte-Julie et présidente de l'Union des municipalités du Québec, Mme Suzanne Roy, afin de réitérer que le droit de manifester doit s'exercer dans le respect de la propriété et de la vie privées.

CC15-047 ÉLIMINATION DES SACS DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

ATTENDU QUE les villes du monde réunies à Paris ont convenu de collectivement accélérer le pas dans la lutte aux changements climatiques par la réduction des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QU'entre 1,4 et 2,7 milliards de sacs d'emplettes, principalement des sacs en plastique, sont distribués annuellement au Québec, que seulement 14 % de ces sacs sont récupérés et que, même s'ils représentent un faible pourcentage des matières enfouies, ces sacs se retrouvent souvent dans l'environnement où ils peuvent mettre jusqu'à 1000 ans pour se décomposer ;

ATTENDU QUE ces sacs sont dommageables pour l'environnement car leur production requiert des produits pétroliers et de l'eau et génère des gaz à effet de serre ;

ATTENDU QU'il n'y a pas de solution rentable de recyclage pour ces sacs, tant sur les plans écologique qu'économique;

ATTENDU QUE les consommateurs doivent adopter des comportements responsables et contribuer également à lutter contre les changements climatiques ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal adoptera le nouveau Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) au printemps 2016 ;

ATTENDU QUE le PMGMR actuel propose une série de mesures visant toujours le zéro enfouissement d'ici 2025 ;

.../4



CC15-047
suite

ATTENDU QU'un éventuel règlement interdisant l'utilisation de sacs de plastique à usage unique dans les commerces de détail du territoire des municipalités de la Communauté devrait faire l'objet d'une application uniforme, notamment en ce qui concerne les exceptions ;

PROPOSÉ PAR : Mme Caroline St-Hilaire

APPUYÉ PAR : M. Denis Coderre et M. Marc Demers

Il est résolu

De demander que les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal adoptent une résolution dès maintenant, annonçant leur intention d'interdire, à partir du 22 avril 2018, Jour de la Terre, l'utilisation des sacs d'emplettes à usage unique qui ne sont pas biodégradables, ou encore pleinement recyclables, en fonction du plan d'action sur les sacs de plastiques de la Communauté ;

Qu'un plan d'action et une mesure réglementaire par les municipalités portant sur l'interdiction des sacs de plastique à usage unique soient inclus au PMGMR et que la Communauté en assure l'harmonisation et le suivi d'ici avril 2018 pour son territoire d'application.

CC15-048

MOTION DE FÉLICITATIONS AU PRÉSIDENT

PROPOSÉ PAR : M. Normand Dyotte

APPUYÉ PAR : M. Martin Damphousse

Il est résolu

De saluer le dépôt du mémoire de la Communauté à la commission parlementaire des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi numéro 76 modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal et de souligner le leadership assuré par le président de la Communauté dans la représentation des intérêts de tous les secteurs de la Communauté ;

De féliciter également le président de la Communauté, M. Denis Coderre, pour sa nomination à la présidence de Métropolis, l'association mondiale des grandes métropoles.

Documents déposés

- Procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 29 octobre et le 16 novembre 2015.
-

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 25.

Les résolutions numéros CC15-041 à CC15-048 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Denis Coderre
Président

Claude Séguin
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

Mme Chantal Deschamps et M. Jean-Marc Robitaille ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 10 décembre 2015

Période de questions des citoyens

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
M. Bruce Walker STOP	Assainissement de l'air. <i>Dépôt d'une lettre datée de novembre 2015 du président, M. Georges Hébert, relatant les activités de 2015 de l'organisme.</i>
M. Réal Bergeron Collectif en environnement de Montréal-Est	Emplacement du futur centre de compostage dans l'Est de Montréal.